



Côte d'Ivoire



RÉSEAU CLIMAT  
DÉVELOPPEMENT

# Quel développement en matière d'énergie renouvelable en Côte d'Ivoire après la COP21

**COULIBALY DAVY WOHARY**

**DIRECTEUR EXECUTIF AFHON CÔTE  
D'IVOIRE**



# PLAN DE LA PRESENTATION



- INTRODUCTION
- CONTEXTE GENERAL DES ENERGIES  
RENOUVELABLES
- L'ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES ENR
- LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'ACCORD DE  
LA COP<sub>21</sub>
- LES ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
ENR
- LES RECOMMANDATIONS



Côte d'Ivoire

# INTRODUCTION



- L'Organisation des Nations Unies a choisi de faire de l'accès à l'énergie durable, clé du développement comme thème prioritaire de la décennie 2014-2024.
- Parce que l'énergie n'a pas été placée au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés en l'an 2000. Parce qu'en 2010, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans le monde et 2,7 milliards de personnes ne possèdent pas de moyen de cuisson efficace. Parce que l'Afrique abrite 14% de la population mondiale et pourtant, ne représente que 6% de la consommation énergétique mondiale.
- Parce qu'en Afrique subsaharienne, près 70 % de la population vit dans l'obscurité et exposée aux maladies induites par la pollution de l'air à l'intérieur des maisons. Parce que les pays les plus pauvres dépendent des énergies les plus rares et les plus chères alors qu'ils ont un énorme potentiel en efficacité énergétique et en énergies renouvelables, abordables pour les ménages, et sans impact sur le changement climatiques



# INTRODUCTION



- La Côte d'Ivoire, s'est engagée dans l'impérieuse nécessité d'accélérer la mise à disposition aux populations ivoiriennes, d'énergies durables et modernes, respectueuses de l'environnement et soucieuses des enjeux du changement climatique. Ce défi, constitue l'un des objectifs majeurs de développement économique envisagé par le gouvernement pour tendre vers l'émergence à l'horizon 2020.
- Le pays compte à la date du 15 mai 2014, 22,671,3312 habitants avec 50,2% de population urbaine et 49,8% de population rurale. Le taux moyen annuel d'accroissement démographique est de 2,6%. Avec, un nombre total de ménage estimé 4 171 4963, seulement 1 311 7414 ménages bénéficient officiellement de l'électricité, soit un taux de desserte<sup>5</sup> de 31.5%.

Par ailleurs, la principale utilisation de la forêt par les populations rurales est l'extraction de combustibles ligneux pour leur satisfaction de besoin en énergie. En effet, le bois de chauffe et le charbon de bois, sont utilisés comme combustible dans tous les milieux (rural et urbain). Les besoins en bois énergie (bois de chauffe et le charbon de bois) augmentent avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure du déboisement dans les régions de savane ainsi qu'au voisinage des centres urbains.



# CONTEXTE GENERAL DES ENERGIES



Depuis peu à la faveur des activités internationale liées à l'environnement dont la COP21, le secteur des énergies renouvelables connaît une évolution progressive pour s'adapter à la dynamique de l'évolution du cadre international dans ce secteur.

Dans cette configuration nationale, les acteurs privés du secteur des énergies renouvelables ont un rôle important à jouer dans l'orientation de la politique nationale en matière d'énergie renouvelable.



# CONTEXTE GENERAL DES ENERGIES RENOUVELABLES



Les objectifs de la politique nationale en matière d'énergie sont basés sur trois principes directeurs à savoir :

- (i) la prise en compte des objectifs du développement durable qui intègrent la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et la préservation des ressources naturelles,
- (ii) la prise en compte de l'intégration sous régionale
- (iii) (iii) la détermination des grandes orientations de la politique énergétique sur les moyens et long termes (horizon 2030). Pour ce faire, plusieurs plans de développement ont été pris par le gouvernement dans l'atteinte des objectifs.

Depuis l'année 2012, la Côte d'Ivoire a mis en application à travers le code des investissements, des mesures pour inciter à l'investissement dans l'ensemble des secteurs d'activités. En plus de ces mesures incitatives, favorables aux investissements dans le secteur des énergies renouvelables, le Gouvernement a pris une annexe fiscale à la loi des finances de 2012, réduisant la Taxe sur les Valeurs Ajoutées à l'importance des équipements solaires de 18% à 9%.



# L'ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES ENR



- 2000 seulement sur un total de 8000 localités sont électrifiées. Sur une population ivoirienne estimée à vingt-un millions d'habitants selon le recensement du PNUD en 2011, il n'y a qu'un million de personnes qui ont directement accès à un compteur électrique.
- En zone rurale, 65% des ménages n'ont pas accès à l'énergie
- Depuis 2010, la Côte d'Ivoire peine à satisfaire ses besoins énergétiques, et cela se manifeste par des délestages fréquents et une pénurie croissante de gaz domestique.
- **Une pression forte sur les ressources forestières et le climat**
- **Manque de politique nationale et surtout de volonté politique de développement des ENR.**
- **Aucune loi ou décret pris pour la promotion des ENR.**



# LES ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES



## Opportunités pour le développements des EnR

### ➤ Au Plan International

#### Engagements pris en la Cop en matière de ENR

-l'initiative de l'Afrique pour les énergies renouvelables (IAER) lancée par les chefs d'État africains à la COP21 pilotée par la Bad, vise à installer 10 GW supplémentaires de production d'énergie renouvelable en 2020, et 300 GW d'ici 2030. 10 milliards de dollars d'ici 2020 ont été promis par des pays du G7 (dont 2 milliards pour la France), la Commission européenne et la Suède.

-l'objectif global de réduire à 1,5 degré Celsius les émissions de gaz à effet de serre dans le monde

#### L'initiative SE4ALL avec ses Objectifs

(i) assurer un accès universel aux services énergétiques modernes,

(ii) doubler la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique global

(iii) doubler le taux global de l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030



# LES ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES



## *Opportunités pour le développement des EnR*

### ➤ **Plan Sous régional**

#### **□ Objectifs de la PERC & PEEC à travers le CEREEC**

- (i) Promouvoir l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et urbaines d'ici 2030, afin de stimuler le développement économique et l'utilisation productive et sociale de l'énergie
- (ii) Créer un environnement favorable pour attirer les privés dans le secteur et utiliser les énergies renouvelables comme moteur du développement industriel économique et social
- (iv) Adopter à l'échelle régionale les premières normes et labels pour les principaux équipements énergétiques



# LES ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES



## Opportunités pour le développements des EnR

### ➤ Au plan National

- ❑ **Les engagements du gouvernement dans les INDC**
- (i) Réduire de 29% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030
- (ii) Maîtrise de la consommation énergétique des systèmes par une politique d'efficacité énergétique volontariste incluant les Energies Renouvelables.
- (iii) Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire en matière d'Energies Renouvelables et d'efficacité énergétique
- (iv) Renforcement de l'intégration de la Côte d'Ivoire dans le marché Régional de l'Energie, à travers l'interconnexion avec les autres pays de la région (ECOWAS, CERECC, etc)
- (v) Promouvoir le développement des projets et programmes «CarbonLow»
- (vi) Démultiplier le mix-énergétique avec 42% d'EnR dont 16% d'EnR en dehors des grandes hydro à l'horizon 2030.
- (iv) Arrêt de la déforestation et de la dégradation de la forêt
- (v) Electrifier toutes les localités de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020
- (vi) Le Gouvernement a pris une annexe fiscale à la loi des finances de 2012, réduisant la Taxe sur les Valeurs Ajoutées à l'importance des équipements solaires de 18% à 9%.



# LOIS ET TEXTES EN MATIERE DE ENR A LA FAVEUR DES COP



- **Un code de l'électricité** adopté par l'assemblée nationale, recommande la production de l'électricité à partir des sources d'énergies renouvelables,
- **Une annexe fiscale** à la loi des finances de 2012, réduisant la Taxe sur les Valeurs Ajoutées à l'importance des équipements solaires de 18% à 9%.
- Initiative d'un groupe de contact **Climate Parliament** composé des députés membre de la commission recherche, science technologie et environnement, puis de la commission finance de l'Assemblée Nationale Ivoirienne,
- La création d'un Programme National d'Investissement pour l'Accès aux Services Energétique en Côte d'Ivoire (**PNIASE**)



# LES RECOMMANDATIONS POUR ACCENTUER LE DÉVELOPPEMENT DES ENR



- Solliciter auprès du gouvernement l'élaboration d'un code des mini réseaux pour réglementer la gestion de l'inter connexion entre mini réseaux
- L'inapplication de la mesure fiscale d'accès à l'abattement de la TVA à 9% sur les ENR
- Faire dresser une liste des catégories d'équipements dans toutes les technologies des énergies renouvelables soumis aux avantages d'abattement de la TVA de 9%
- Faire un plaidoyer au près de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à travers la modification du Tarif Extérieur Commun pour la réduction et voire l'élimination des droits de douane sur les énergies renouvelables et les technologies associées dans l'ensemble de la sous-région
- Le retard dans le processus de développement des projets nationaux